


Passé sanitaire : le Parlement européen a voté pour sa prolongation

Par [Marie-Liévine Michalik](#)

Publié il y a 44 minutes,

Mis à jour il y a 22 minutes

Écouter cet article 

00:00/04:02 



Le Parlement européen vote pour la prolongation du passe sanitaire numérique. *Frederick FLORIN / AFP*

Seuls les députés RN ainsi que François-Xavier Bellamy s'y sont opposés, côté français.

Alors que l'Europe est au pied de la septième vague de Covid-19, poussée par la propagation des variants BA.4 et BA.5, venus tout droit d'Afrique du Sud, l'Union européenne s'est penchée le 23 juin dans la soirée sur la prolongation du passe sanitaire numérique. Adopté le 14 juin 2021, ce dernier expirait le 30 juin 2022. Avec 453 voix pour, sur les 591, le texte a été adopté, autorisant ainsi les États européens de faire usage d'un passe sanitaire jusqu'au 31 octobre 2022.

À VOIR AUSSI - Covid: Brigitte Bourguignon souhaite «relancer» la campagne vaccinale

Réunis en assemblée plénière avec au programme de nombreux sujets comme la place de l'Ukraine dans l'UE, la taxe carbone, les députés européens se sont aussi exprimés majoritairement en faveur du renouvellement du laissez-passer sanitaire. *«Il conviendrait donc, dans une première étape, de limiter la première prolongation à quatre mois, jusqu'au 31 octobre 2022»*, peut-on lire dans le projet de loi.

Le rapporteur espagnol, José Ramón Bauzá Díaz, membre du parti Ciudadanos, ajoute qu'il *«convindra, dans une seconde étape, de permettre à la Commission de prolonger l'application du présent règlement de quatre mois, à savoir jusqu'au 28 février 2023»*, en précisant toutefois que *«toute extension du système de certificat Covid et toute restriction à la libre circulation des personnes devraient être levées dès que la situation épidémiologique le permettra»*.

LFI a voté «pour», RN «contre», Manon Aubry s'est trompée

Qu'ont voté les députés français siégeant au Parlement européen? Seuls les élus RN ainsi que François-Xavier Bellamy, proutident du groupe LR, se sont opposés à l'allongement du passe sanitaire. *«Le Parlement européen prolonge d'un an le passe sanitaire, que les États pourront réactiver à volonté, écrit ce dernier sur Twitter. Nos démocraties s'accoutument si vite à transgresser leurs propres principes, même quand rien ne le justifie. L'état d'urgence devient la norme, et la liberté l'exception...»*

L'ancien candidat aux législatives de 2017 regrette l'absence de débat autour de cette loi qu'il juge liberticide. Elle aurait dû *«au moins susciter une large discussion publique, pour que les autorités qui veulent conserver cet outil expliquent en quoi il leur semble proportionné»*.

À VOIR AUSSI - Covid-19: l'Autriche abandonne sa politique de vaccination obligatoire

Le Rassemblement national s'est lui massivement opposé au projet, sous la bannière du Groupe Identité et Démocratie (GID), faisant monter à 119 le nombre de votes contre.

Pour autant, parmi les opposants déclarés au passe sanitaire, des voix ont manqué à l'appel : celles des députés LFI. Au nombre de six au Parlement européen, seules deux ont voté contre - Anne-Sophie Pelletier et Emmanuel Maurel. Manuel Bompard et Younous Omarjee ne se sont pas exprimés. Quant à Leïla Chaïbi et Manon Aubry,

toutes deux ont voté «oui» par «*erreur technique*»... «*Suite à une erreur lors d'un vote ce jour au Parlement, j'ai immédiatement corrigé mon vote pour affirmer mon opposition à la prolongation du passe covid européen*», a affirmé la première sur Twitter.

Même maladresse pour Manon Aubry qui a elle aussi «*corrigé*» son vote par la suite. Une pratique qui, si elle est prévue par le règlement du Parlement européen, est toutefois purement symbolique. «*Toute demande de correction communiquée par un député est consignée dans la liste des "résultats des votes par appel nominal" imprimée et publiée sous format électronique sur la page internet de la plénière, ajoute le texte réglementaire. Mais le résultat du vote n'est en rien modifié*». Une belle tentative salvatrice de la part des députés LFI qui n'a donc eu aucun effet réel...

Au même moment, en France, la loi autorisant l'instauration d'un passe sanitaire, prolongée une première fois en janvier dernier, voit son échéance arriver à grands pas. Si le gouvernement souhaite le conserver, il lui faudra modifier la loi avant le 31 juillet et la soumettre ensuite à une Assemblée...fracturée. Les positions des députés RN et LFI seront particulièrement regardées.

À VOIR AUSSI - Après deux ans de Covid, Ibiza retrouve la fête et pense à sa gestion touristique